



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Anglais intensif au primaire

La FAE partage les réserves du CSE sur la généralisation de l'anglais intensif

Montréal, le mercredi 27 août 2014 - Réagissant au dévoilement de l'avis du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) sur l'enseignement de l'anglais au primaire, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), qui regroupe huit syndicats qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants québécois, partage les réserves soulevées par le CSE selon lesquelles la généralisation d'un programme d'anglais intensif au primaire n'est pas une mesure susceptible d'assurer la réussite scolaire des élèves.

L'avis du CSE dresse un portrait réaliste et rigoureux de la situation de l'enseignement de l'anglais au primaire, tout en soulignant la réalité linguistique propre au Québec. « Le CSE a tracé un portrait précis et objectif des enjeux entourant l'apprentissage de l'anglais comme langue seconde dans les écoles primaires publiques du Québec. Le CSE a aussi rappelé que la promotion de la langue française devait demeurer la priorité du gouvernement et que l'apprentissage d'une deuxième et troisième langue ne devait pas se faire au détriment de la maîtrise de la langue française, qui est la langue commune au Québec. Le CSE voit juste lorsqu'il souligne que le français est la deuxième ou troisième langue parlée par les jeunes allophones. Dans ce contexte, rendre obligatoire l'anglais intensif relèguerait l'apprentissage de la langue d'enseignement au second rang et diminuerait ainsi la possibilité d'acquérir les habiletés nécessaires en français », a déclaré M. Sylvain Mallette, président de la Fédération autonome de l'enseignement.

La volonté politique de généraliser l'enseignement intensif de l'anglais en 5e et 6e année du primaire a provoqué des déchirements dans plusieurs milieux. Le gouvernement a été dans l'impossibilité de répondre aux nombreuses questions légitimes posées par les représentantes et représentants du personnel enseignant quant aux effets de cette mesure, entre autres sur les élèves qui éprouvent des difficultés ou retards d'apprentissage ou sur les enfants allophones. « La FAE partage l'idée que l'apprentissage d'une langue seconde, quelle qu'elle soit, permet aux élèves d'élargir leur compréhension du monde. Cependant, c'est par la maîtrise de la langue française et des autres matières scolaires que les enfants accèdent à un bagage culturel commun. Le gouvernement et les commissions scolaires ne fournissent pas les services auxquels les élèves qui éprouvent des difficultés ont droit relativement à la maîtrise minimale de la langue française. Un enfant dyslexique ne l'est pas moins dans une classe d'anglais intensif », souligne Mme Nathalie Morel, vice-présidente à la vie professionnelle de la Fédération autonome de l'enseignement.

En s'appuyant sur l'avis rendu public par le CSE, la FAE demande au ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport, M. Yves Bolduc, d'élaborer un programme d'anglais intensif. La rédaction de ce programme national doit se réaliser notamment avec le concours de représentantes et représentants des fédérations syndicales enseignantes qui s'appuient sur l'expertise du personnel enseignant en matière pédagogique. « Tout en maintenant le droit pour les enseignantes et enseignants d'utiliser les approches pédagogiques qu'ils estiment pertinentes, la mise en place d'un programme national d'enseignement intensif de l'anglais permettrait d'établir un contenu commun. Cette avenue ferait en sorte que nous sortions du modèle unique préconisé par le gouvernement. Si le ministre Bolduc s'entête à généraliser l'enseignement de l'anglais intensif, il prouvera que ce sont des motifs idéologiques qui le guident et non pas des enjeux pédagogiques », a conclu M. Mallette.

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements : Claude Arsenault, relationniste
Cellulaire : 514-928-4537